

DÉPARTEMENT
ARDENNES
CANTON
SEDAN
COMMUNE
SEDAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 292.18

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

**RÈGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940
LUNDI 18 JUIN 2018**

LE MAIRE DE LA VILLE DE SEDAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-24, L2213-1, lesquels autorisent le Maire à réglementer la circulation et le stationnement,

Vu le Code de la Route et notamment son article R417-10, qui encadre l'arrêt et le stationnement gênants sur une voie publique spécialement désignée par l'autorité investie du pouvoir de police municipale et qui prévoit à ce titre une amende pour une contravention de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n°146.14 du 7 avril 2014 portant délégation de fonctions à Monsieur Christian APOTHELOZ en qualité de 1^{er} Adjoint au Maire,

En raison de la Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940 organisée au monument aux morts place Nassau à Sedan, le lundi 18 juin 2018 :

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules de toutes natures sera considéré comme gênant :

**le lundi 18 juin 2018 de 12 H 00 à la fin de la manifestation
devant le monument aux morts, place Nassau**

Article 2 : Les véhicules en stationnement gênant seront enlevés aux risques et aux frais du propriétaire.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant Fonctionnel de Police sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et ampliation sera adressée à :
Monsieur le Commandant Fonctionnel de Police, Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention et de Secours, Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, CGE, les Cars Meunier, la RDTA, la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, les Transports Francotte, la STDM, le SIRTOM, le CTA-CODIS pour notification.

Fait en l'Hôtel de Ville à Sedan, le Vingt-Trois Mai Deux Mille Dix-Huit.

**P/LE MAIRE
l'Adjoint Délégué,
l'Administration Générale**



Christian APOTHELOZ